

légales, contenues dans la procédure même du regroupement familial. Enfin, ils ont fait émerger la nécessité de réajuster les pratiques pour une prise en charge plus en phase avec les réalités de ces familles.

Des familles et des jeunes en rupture

De nombreux jeunes arrivés en Belgique suite à un regroupement familial sont en demande de soutien. Ils vivent des tensions avec un ou plusieurs membres de leur famille avec qui ils résident. Souvent, ces situations conflictuelles s'enveniment jusqu'à provoquer l'éclatement. Des adolescents sont mis à la porte par leurs parents; d'autres vont fuguer et rejoindre un groupe de pairs. Or, la procédure de regroupement familial oblige les jeunes à résider cinq ans avec leurs parents, sous peine de sortir des conditions de recevabilité et d'être expulsés.

Des raisons mêlées

D'après l'enquête, plusieurs éléments sont à l'origine de ces tensions et ruptures familiales.

Nous pointerons en premier lieu l'exil. Les motivations à l'exil sont le fruit de motivations singulièrement mêlées. Les causes sont complexes et s'imbriquent toujours dans un contexte propre à la personne qui prend la décision de se défaire des siens, de sa terre et de ses repères pour aller de l'avant et donner force à l'espoir, pour ses enfants, sa famille ou elle-même. Souvent, les parents partent sans emmener leurs enfants car l'exil est dangereux et l'issue incertaine. Mais les enfants ne comprennent pas toujours ce départ qu'ils vivent parfois comme un abandon, ils sont confiés à des proches qui ne se révéleront pas toujours bienveillants, ils vivent dans l'angoisse que leurs parents soient tués, dans l'attente d'une signe de leur part qui leur semble et est parfois long à venir, les procédures n'étant pas simples et réclamant nombre de démarches administratives.

En deuxième lieu, nous pointerons la difficulté pour les parents comme pour les jeunes à se retrouver et à former à

enfants au moment de la séparation, le contexte de la séparation, l'évolution des liens durant la période de séparation ou encore la durée de la séparation. Mais elle est aussi dépendante du respect de certaines conditions prévues par la loi, comme celle, nous l'avons dit, de vivre sous le même toit cinq années durant. Dans ces circonstances, chaque mot pèse fortement dans ce que les uns et les autres font voir et racontent de l'histoire familiale. Se taire et taire les tensions devient une condition essentielle pour éviter l'expulsion, ce qui enferme plus encore les uns comme les autres dans la colère, le ressentiment, les reproches, l'impossibilité de communication, de partir si nécessaire, ou encore de demander de l'aide.

Si toute la famille est en souffrance, très couramment, c'est où l'adolescent qui paie le prix fort. Parfois les conséquences sont dramatiques pour lui, sur le plan psychique, affectif, relationnel, ... Leurs souffrances gelées qui peuvent s'exprimer au travers de comportements inadéquats ne sont pas toujours interprétées ou correctement interprétées par défaut de connaissances des réalités vécues par ces jeunes qui voient dès lors, par exemple, leur intégration scolaire compromise. Plusieurs jeunes, lors de l'enquête, ont témoigné de ce que les dispositifs institutionnels n'étaient pas suffisamment à leur écoute et inclutants.

Le passage à la majorité

Si la rupture ne s'est pas faite avant, le passage à la majorité peut être une source de tension supplémentaire pour beaucoup de jeunes et de familles. Ce changement de statut implique une prise d'indépendance et de nouvelles responsabilités. Les liens fragiles qui existent ont tendance à se distendre plus encore et le risques de rupture augmentent.

Le projet KAP (du CEMO), ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, permet d'accueillir ces jeunes en rupture, y compris ceux qui sont devenus majeurs. Vu leur âge, ils ne peuvent plus faire appel à l'aide à la jeunesse mais doivent s'adresser au CPAS afin d'avoir les moyens d'intégrer un logement, de suivre une scolarité ou un projet professionnel et

tout simplement de manger.³

Dans le cadre de jeunes arrivés par le regroupement familial, les difficultés sont renforcées par une situation administrative sous-tendue par des lois qui ont tendance à se raidir. Ces jeunes peuvent alors se retrouver dans une situation difficile, que nous qualifions de «double peine». D'abord, ils ont vécu des problèmes complexes, qui les ont parfois amené à quitter leur cellule familiale. La seconde peine est vécue à travers les procédures pour avoir les moyens pour vivre en autonomie, elles peuvent être longues, compliquées et périlleuses, pouvant amener à une expulsion du territoire. Ce passage vers l'âge adulte n'est pas toujours facilité par les services peu adaptés à leurs besoins spécifiques. Face à des démarches administratives alambiquées, au manque d'accompagnement, à la suspicion, leur défiance envers les institutions augmente et les traumatismes s'accroissent. Certains choisiront alors de se construire dans les marges de la société.

Des familles et des jeunes en défiance vis-à-vis des institutions

Plus la situation est dégradée, plus il est compliqué pour les intervenants de tenter la médiation familiale. A cela s'ajoute le fait que les familles sont très méfiantes vis-à-vis des dispositifs sociaux. Elles témoignent, souvent dans l'enquête, avoir été confrontées au «dénî d'intersubjectivité»⁴, à savoir une mise à l'écart de leurs avis ou de leur accord face à des choix pris à l'égard de leurs enfants.

En tant que parent, se raconter au premier venu n'est pas une démarche aisée. Ils ont vécu le soupçon émanant d'un guichetier de l'office des étrangers, d'un dépositaire de la loi au poste-frontière ou d'un surveillant trop curieux. Se tenir à l'écart des institutions est parfois devenu un réflexe, «cette impuissance s'ajoute souvent à de faibles croyances d'efficacité parentale»⁵. Les institutions, elles-mêmes, sont stigmatisées par les parents qui, à force d'avoir été désapprouvés tout au long de la procédure, ne leur font plus confiance. Les familles se pourtant dotées de ressources collectives et individuelles importantes.

Ajuster les pratiques du travail social aux réalités nouvelles

Si la méfiance est manifeste à l'égard des institutions, il apparaît que nombre de personnes finissent par se raconter à un ou une intervenante en particulier car le lien s'est construit au fil des mois, parfois d'années. L'institution est perçue comme un moyen, un lieu de rencontre nécessaire alors que le travailleur social «de confiance» occupe une place fondamentale dès lors qu'il reconnaît ses interlocuteurs pour ce qu'ils sont, sans suspicion. La posture de l'intervenant n'est donc pas d'emblée légitime: la méconnaissance des référents culturels propres au système familial peut créer l'abîme relationnel ou l'inconsistance dans les réponses à proposer.

L'accompagnement des familles demanderait donc à être appréhendé dans une temporalité nécessairement longue si l'on veut permettre à l'accompagnant de saisir les ressources et les modes de fonctionnement des personnes qu'il a en face de lui. Les pratiques de travail social doivent être interrogées, mises à l'épreuve des réalités nouvelles, fruit d'un monde qui change toujours plus vite. Il est de plus en plus difficile de trouver l'équilibre entre la nécessité de faire preuve d'efficacité dans la rapidité alors que la temporalité demeure essentielle pour construire une relation et un lien de confiance, là où nous avons besoin d'expérimenter et d'équilibrer les pratiques de terrain.

Cependant, quelles que soient les difficultés rencontrées par les familles qui sollicitent de l'aide, nous devons nous adapter à l'évolution du contexte politique, aux changements des procédures administratives, aux complexités juridiques qui s'ajoutent à la singularité de chaque situation familiale.

Nous devons aussi nous saisir des compétences des familles, de leurs connaissances des problèmes et de la crise qui les traversent, les associer, parents et jeunes, comme étant des personnes ressources compétentes pour nous aider à les aider.

L'objectif à atteindre est de pouvoir accompagner ces familles dès qu'elles entament une procédure de regroupement

ment familial de manière à les préparer au mieux et à être déjà installés comme référents de confiance quand les enfants arrivent sur le territoire belge pour rejoindre leurs parents. De cette façon, nous pourrions sans doute agir préventivement, en instaurant une médiation avant que les malaises ne se transforment en querelles, puis en conflits dont la seule issue sera la porte pour ces jeunes avec le risque que cela comporte.

En conclusion

L'enquête de terrain a permis de mettre en exergue les récits de nombreux adolescents. Ils interrogent l'accompagnement social au sein des associations et la nécessité d'être à l'écoute, pour mieux tenir compte des réalités qui n'apparaissent pas d'emblée et qui ne font pas l'objet de confidences à l'égard des intervenants psychosociaux. À partir de ces constats et au départ de chaque situation, toujours singulière, les travailleurs psychosociaux souhaitent proposer de nouveaux possibles, en co-construisant des réponses inédites et ajustées.

Enchevêtrer la recherche en sciences sociales et la pratique du travail de terrain a permis d'engager l'association dans la compréhension fine des enjeux qui sont les siens, mais également des réalités vécues par les adolescents qu'elle souhaite voir s'épanouir dans un monde porteur d'espoir. Mais au-delà de leur propre expertise, un autre devoir demeure indispensable pour l'équipe du CEMO: il s'agit de s'outiller pour mieux penser l'action sociale, mais aussi, comme nous le martelait le sociologue Alain Touraine, de «faire pénétrer les demandes sociales dans le champ politique»⁶, un enjeu de taille !

3. Intervention de Sébastien Godart (Chargé de projet KAP-CEMO) dans le cadre de la mainée de réflexion du 18 octobre 2016 organisée par le CEMO au Centre culturel Jacques Franck.

4. F. EZEIMBE, Comment la violence psychologique est pensée dans les pratiques familiales, sociales, éducatives et juridiques en situation de migration, in M. GABET et al., Maltraitance psychologique. Paris, Éditions Fleurus, 1996.

5. BANDJRA. A., 2002. L'auto-efficacité. Le sentiment d'efficacité personnelle. Bruxelles: Éditions De Boeck.

6. TOURAINE A., 1977. Pourrions-nous vivre ensemble ? Éd. du Seuil, Paris, p.295.